

Avis Public

Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire du 7 mars 2011, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement AO-143 intitulé : **« Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) »**.

Ce règlement a pour objet d'implanter un débarcadère pour autobus scolaires, sur la partie sud de l'avenue Manseau.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 17 mars 2011.

La secrétaire substitut de l'arrondissement

Pascale Lebel

